



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal,

**Etaient excusés :** Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine M. RUSE Serge donne procuration à M. DELIEGE Fabrice

**Etaient absents :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Convention d'objectifs 2025 avec le comité des fêtes  
Délibération n°2025 - 14

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 16
Présents : 13
Absents : 1
Excusés : 2
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation  
28/03/2025

Date d'affichage  
07/04/2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

07/04/2025

Vu la création en date du 26 août 2014 d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dénommée "Comité des fêtes de Bayon",

Vu les statuts de cette association,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de confier depuis l'année 2015 à cette association l'organisation de fêtes et animations organisées précédemment par la Commune (Foire de Printemps, Fête nationale, Fête de Saint-Nicolas),

Considérant que le programme d'actions présenté par cette association participe de cette politique,

Une convention d'objectifs a été établie entre la Commune et le Comité des fêtes au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (Cointeaux, Rusé, Beurton, Petat Colle car membres de cette association)

### AUTORISE

Le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération, qui prévoit l'attribution d'une subvention de 11 000 € pour mener à bien les objectifs convenus.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,  
Le Maire

